

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**Le 14 juin 2024**

**Fédération de l'exercice coordonné pluriprofessionnel**  
**FECOP**  
**271 avenue de Grande Bretagne**  
**31300 TOULOUSE**

Le **14 juin 2024 à 16h50**, les adhérents de la Fédération FECOP se sont réunis en assemblée générale mixte sur convocation de son Président à l'hôtel Palladia, 271 avenue de Grande Bretagne à Toulouse (31300).

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les associés présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par le Dr DUTECH, en sa qualité de Président, des Vice-Présidents, Dr Sophie RENARD, Dr Jean GRANIER, Monsieur Pascal BERTHIN.

Sont également présents : Maître Marine JACQUET, avocate accompagnant la Fédération, Mme Murielle BAQUE, commissaire aux comptes, Madame Manon RAYNAL, Directrice.

Le secrétariat de la séance est tenu par le Secrétaire du Bureau, Mme Gaëlle BACOU, avec l'appui de Me Marine JACQUET.

76 adhérents étaient présents ou représentés sur 238 adhérents.

Le cinquième au moins des parts étant présentes ou représentées, l'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 8-4 des statuts :

- **Collège 1** : les équipes de soins primaires structurées
- **Collège 2** : les communautés professionnelles territoriales de santé
- **Collège 3** : personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération
- **Collège 4** : personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération
- **Collège 5** : représentants des usagers

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

<b>Résolution n°1</b>	Validation du Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2023
<b>Résolution n°2</b>	Présentation du rapport moral 2023
<b>Résolution n°3</b>	Présentation du rapport financier 2023 (approbation des comptes et affectation de l'excédent)
<b>Résolution n°4</b>	Proposition d'évolutions des statuts et du règlement intérieur (siège associatif)
<b>Résolution n°5</b>	Election des membres du Conseil d'Administration
<b>Sujets divers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan 4 000 MSP/ Séminaire régional et national</li><li>• FAS/Fécop journée novembre/décembre 2024 – Communication</li><li>• Formation démarche qualité</li><li>• Implication des usagers dans les équipes de soins primaire</li><li>• Evolution associative : structuration formalisée en pôles</li></ul>

Tout d'abord, le Président, Dr DUTECH, est venu présenter le rapport moral 2023 (nombre de salariés, évolution des adhésions, les chiffres de l'activité 2023 notamment sur l'accompagnement des équipes, événements marquants, formation PACTE, actions

spécifiques, etc.). Les membres ont été invités à poser leur question et à échanger sur le rapport qui a été mis à disposition des adhérents avec la convocation.

Dr Jean-Dominique LAPORTE, trésorier, a présenté ensuite le rapport financier 2023, et précisé le rapport en fonds dédiés, le contrôle opéré par la Cour des comptes, puis la proposition de l'affectation de l'excédent ressortant du rapport financier.

Mme Murielle BAQUE, commissaire aux comptes a donné lecture de son rapport sur les comptes. Les comptes ont été certifiés sans réserve. Elle a sollicité l'approbation des conventions visées à l'article R612-6 du code de commerce.

Madame Manon RAYNAL, Directrice, est venue expliquer les modifications statutaires et du règlement intérieur, à la marge, soumise au vote.

L'ensemble des éléments présentés ont été mis à la disposition des adhérents avec la convocation de la séance.

Mme BACOU, Secrétaire du Bureau, est venue soumettre le projet associatif, les missions et valeurs (liberté d'agir, agilité, solidarité, équité) de la FECOP et la structuration de l'association. Monsieur Jean Paul Kerjean a présenté plus en détail la structuration de l'Association dont les Pôles. Madame Manon RAYNAL, Directrice, a présenté ensuite l'équipe des salariés de la Fécop et les différents profils. Elle est revenue ensuite sur le budget prévisionnel.

Les sujets divers ont été abordés.

Il est demandé si les personnes présentes ont des questions sur ces présentations.

Le Président a ensuite ouvert la discussion et un débat s'est instauré entre les membres de l'assemblée.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

### **Résolution n°1 : Validation du Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2023**

#### **Collège 1 - les équipes de soins primaires structurées**

<b>Vote Pour</b>	<b>31</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°1 présents ou représentés.

#### **Collège 2 - les communautés professionnelles territoriales de santé**

<b>Vote Pour</b>	<b>12</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°2 présents ou représentés.

### Collège 3 - Personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération

<b>Vote Pour</b>	<b>1</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°3 présents ou représentés.

### Collège 4 - Personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération

<b>Vote Pour</b>	<b>31</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix du collège n°4 présents ou représentés.

### Collège 5 - Représentants des usagers

<b>Vote Pour</b>	<b>1</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix du collège n°5 présents ou représentés.

### Répartition des droits de vote

<b>Collèges</b>	<b>Résolution</b>	<b>Total</b>
<b>1 - les équipes de soins primaires structurées</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 1 représentant 50% des droits sociaux
<b>2 - les communautés professionnelles territoriales de santé</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 2 représentant 30% des droits sociaux
<b>3 - personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 3 représentant 5% des droits sociaux
<b>4 - personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 4 représentant 10% des droits sociaux
<b>5 - Représentants des usagers</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 5 représentant 5% des droits sociaux
<b>TOTAL</b>	Validée à l'unanimité	100% des droits sociaux valident la résolution

- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité par chacun des collèges.**

**Résolution n°2 : Présentation du rapport moral 2023**

**Collège 1 - les équipes de soins primaires structurées**

<b>Vote Pour</b>	<b>31</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°1 présents ou représentés.

**Collège 2 - les communautés professionnelles territoriales de santé**

<b>Vote Pour</b>	<b>12</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°2 présents ou représentés.

**Collège 3 - personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération**

<b>Vote Pour</b>	<b>1</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°3 présents ou représentés.

**Collège 4 - personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération**

<b>Vote Pour</b>	<b>31</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix du collège n°4 présents ou représentés.

**Collège 5 - Représentants des usagers**

<b>Vote Pour</b>	<b>1</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix du collège n°5 présents ou représentés.

## Répartition des droits de vote

Collèges	Résolution	Total
1 - les équipes de soins primaires structurées	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 1 représentant 50% des droits sociaux
2 - les communautés professionnelles territoriales de santé	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 2 représentant 30% des droits sociaux
3 - personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 3 représentant 5% des droits sociaux
4 - personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 4 représentant 10% des droits sociaux
5 - Représentants des usagers	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 5 représentant 5% des droits sociaux
<b>TOTAL</b>	Validée à l'unanimité	100% des droits sociaux valident la résolution

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité par chacun des collèges.**

**Résolution n°3 : Présentation du rapport financier 2023, approbation des comptes, de la proposition d'affectation des résultats, du budget prévisionnel et de l'approbation des conventions visées à l'article R612-6 du code de commerce tel que présenté par le Commissaire aux comptes**

L'assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 153539,78€ de la manière suivante :

La totalité de l'excédent en report à nouveau pour un total de 153539,78€

Ainsi le report à nouveau passera à 213 919,32€. Il est proposé d'affecter la totalité du report à nouveau, soit 213 919,32€ dans les fonds propres sans droits de reprises.

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

Le budget prévisionnel ensuite présenté et soumis au vote.

La résolution n°3 est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

**Collège 1 - les équipes de soins primaires structurées**

<b>Vote Pour</b>	<b>31</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

➤ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°1 présents

ou représentés.

### **Collège 2 - les communautés professionnelles territoriales de santé**

<b>Vote Pour</b>	<b>12</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°2 présents ou représentés.

### **Collège 3 - personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération**

<b>Vote Pour</b>	<b>1</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°3 présents ou représentés.

### **Collège 4 - personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération**

<b>Vote Pour</b>	<b>31</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix du collège n°4 présents ou représentés.

### **Collège 5 - Représentants des usagers**

<b>Vote Pour</b>	<b>1</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix du collège n°5 présents ou représentés.

### **Répartition des droits de vote**

<b>Collèges</b>	<b>Résolution</b>	<b>Total</b>
<b>1 - les équipes de soins primaires structurées</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 1 représentant 50% des droits sociaux

<b>2 - les communautés professionnelles territoriales de santé</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 2 représentant 30% des droits sociaux
<b>3 - personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 3 représentant 5% des droits sociaux
<b>4 - personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 4 représentant 10% des droits sociaux
<b>5 - Représentants des usagers</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 5 représentant 5% des droits sociaux
<b>TOTAL</b>	Validée à l'unanimité	100% des droits sociaux valident la résolution

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité par chacun des collèges.**

#### **Résolution n°4 : Proposition d'évolutions statuts et RI (siège associatif)**

##### **Collège 1 - les équipes de soins primaires structurées**

<b>Vote Pour</b>	<b>31</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°1 présents ou représentés.

##### **Collège 2 - les communautés professionnelles territoriales de santé**

<b>Vote Pour</b>	<b>12</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°2 présents ou représentés.

##### **Collège 3 - personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération**

<b>Vote Pour</b>	<b>1</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents du collège n°3 présents ou représentés.

##### **Collège 4 - personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération**

<b>Vote Pour</b>	<b>31</b>
------------------	-----------

<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix du collège n°4 présents ou représentés.

#### **Collège 5 - Représentants des usagers**

<b>Vote Pour</b>	<b>1</b>
<b>Vote Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix du collège n°5 présents ou représentés.

#### **Répartition des droits de vote**

<b>Collèges</b>	<b>Résolution</b>	<b>Total</b>
<b>1 - les équipes de soins primaires structurées</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 1 représentant 50% des droits sociaux
<b>2 - les communautés professionnelles territoriales de santé</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 2 représentant 30% des droits sociaux
<b>3 - personnes morales contribuant à l'objet de la Fédération</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 3 représentant 5% des droits sociaux
<b>4 - personnes physiques contribuant à l'objet de la Fédération</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 4 représentant 10% des droits sociaux
<b>5 - Représentants des usagers</b>	Validée à l'unanimité	Validation par le collège 5 représentant 5% des droits sociaux
<b>TOTAL</b>	Validée à l'unanimité	100% des droits sociaux valident la résolution

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité par chacun des collèges.**

#### **Résolution n°5 : Election des membres du Conseil d'Administration**

Le vote s'effectue à main levée, sauf pour les votes de personnes qui s'effectuent à bulletin secret. Après dépouillement, le résultat des élections par collège a été le suivant :

	<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>C5</b>	<b>Validation</b>
<b>Nombre de voix total</b>	31	12	1	31	1	76
<b>Nombre de voix à obtenir</b>	17	7	1	17	1	

<b>Jean Dominique Alazard</b>	14	3	1	12	1	10
<b>Gaelle Bacou</b>	27	11	1	29	1	100
<b>Pascal Berthin</b>	28	11	1	29	1	100
<b>Olivier Darreye</b>	13	4	1	17	1	20
<b>Michel Dutech</b>	29	11	1	30	1	100
<b>Bernard Garnier</b>	29	11	1	30	1	100
<b>Jean Granier</b>	29	11	1	30	1	100
<b>Claire Koppel</b>	29	11	1	30	1	100
<b>Jean Dominique Laporte</b>	15	4	1	19	1	20
<b>Béatrice Lognos</b>	29	11	1	29	1	100
<b>Mathieu Noirot</b>	29	11	1	30	1	100
<b>Sophie Renard</b>	29	11	1	30	1	100
<b>Bruno Rouane</b>	29	11	1	30	1	100
<b>Laurence Safont</b>	29	11	1	30	1	100
<b>Christian Vedrenne</b>	16	7	1	15	1	10

Les nouveaux membres du Conseil d'administration élus pour 4 ans sont :

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| 1. Gaelle BACOU    | 7. Béatrice LOGNOS  |
| 2. Pascal BERTHIN  | 8. Mathieu NOIROT   |
| 3. Michel DUTECH   | 9. Sophie RENARD    |
| 4. Bernard GARNIER | 10. Bruno ROUANE    |
| 5. Jean GRANIER    | 11. Laurence SAFONT |
| 6. Claire KOPPEL   |                     |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h50.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance avec l'appui de Me JACQUET.

A Toulouse, le 14 juin 2024

**Le Président de séance**  
**Dr Michel DUTECH**



**Le Secrétaire de séance**  
Gaelle Bacou